



# INFORMATIONS POUR LES PASSAGERS

## NOUVELLES MESURES DE SURETE DANS LES AEROPORTS

### QUELQUES RENSEIGNEMENTS UTILES

Afin de vous protéger contre la nouvelle menace que représentent les explosifs liquides, l'Union Européenne (UE) a adopté un nouveau règlement de sûreté limitant la quantité de liquides que vous pouvez emporter au-delà des points d'inspection. Ces nouvelles règles s'appliquent à tous les passagers au départ d'un aéroport de l'UE, quelle que soit leur destination.

En d'autres termes, vous et vos bagages serez contrôlés aux points d'inspection-filtrage afin de détecter des liquides ou autres articles prohibés. Toutefois, ces nouveaux règlements ne limitent pas l'achat des liquides disponibles dans les magasins hors taxes situés au-delà des points de sûreté et des points de contrôle de la carte d'embarquement ou bien les achats à bord d'un avion opéré par un transporteur de l'UE.

**Le nouveau règlement entrera en vigueur le lundi 6 novembre 2006 à tous les aéroports de l'UE ainsi qu'en Norvège, en Islande et en Suisse et sera d'application jusqu'à nouvel ordre.**

### QUOI DE NEUF?

#### Lorsque vous préparez vos bagages

Les produits liquides peuvent seulement être transportés en quantité réduite. Ces liquides doivent être emballés dans des conteneurs d'une capacité maximale de 100 millilitres chacun. Ces conteneurs doivent être placés dans un sac en plastique transparent à fermeture par pression ou glissière, d'une capacité maximale d'un litre par passager (voir photo ci-dessus).

#### A l'aéroport

*Afin de permettre aux points d'inspection de détecter les liquides, vous devez:*

- présenter tous les liquides transportés aux détecteurs aux points de sûreté
- enlever votre veste et/ou manteau. Ils seront examinés séparément pendant votre passage dans la zone de fouille,
- ôter les ordinateurs portables et autres appareils électriques de votre bagage à main. Ceux-ci seront examinés séparément pendant votre passage dans la zone de fouille.



#### Sont considérés comme produits liquides:

- eaux et autres boissons, soupes, sirops
- parfums
- gels, y compris gels capillaires et gelsdouche
- pâtes, y compris pâte dentifrice
- mascara
- crèmes, lotions et huiles
- aérosols
- contenus de récipients sous pression, y compris mousses à raser, autres mousses et déodorants
- mélanges faiblement liquides
- tout autre objet de consistance similaire

### DISPOSITIONS MAINTENUES

*Vous pouvez toujours:*

- transporter des liquides dans vos bagages que vous enregistrez – le nouveau règlement concerne uniquement les bagages à main,
- emporter dans vos bagages à main des médicaments et des produits répondant à un besoin diététique spécial, y compris des aliments pour bébé, qui doivent être utilisés au cours du voyage. Il se peut qu'on vous demande d'en justifier le besoin.
- acheter des liquides tels que des boissons ou des parfums dans les boutiques hors taxes de l'UE, situées dans la zone au-delà des points d'inspection de la carte d'embarquement ou bien à bord des avions opérés par un transporteur de l'UE.

Lorsque ceux-ci sont vendus dans un sac en plastique scellé spécial, ne l'ouvrez pas avant de passer le point d'inspection – vous risquez de vous les faire confisquer au point de sûreté. (Lorsque vous transitez par un aéroport de l'UE, n'ouvrez pas le sac avant d'avoir passé le point de sûreté à votre aéroport de transit ou bien à votre dernier aéroport si vous transitez par plusieurs aéroports). Tous ces liquides peuvent être emportés en plus des quantités transportées dans les sacs en plastique à fermeture par pression/glissière décrits ci-dessus.

**Pour plus de renseignements, veuillez vous adresser à votre compagnie aérienne ou bien à votre agent de voyages avant de voyager. Nous vous prions d'être courtois et coopératifs avec le personnel de contrôle et de la compagnie aérienne.**

Le présent document a été rédigé par la Commission européenne, l'association européenne des compagnies et le conseil international des aéroports.

Information supplémentaire: Le présent document résume à titre d'information les principaux éléments de la législation appliquée